



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : cgt cdgard



RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE PUBLIC/PRIVE

Appel à la grève le 5 février 2019

Les politiques menées au service du capital par les gouvernements successifs génèrent de fortes injustices sociales, territoriales et fiscales. La CGT n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics, de mobiliser dans les entreprises et les services contre des réformes régressives et pour une autre répartition des richesses produites dans le pays.

Gouvernement et patronat sont restés sourds et sont responsables de la crise actuelle .

Au-delà des mobilisations des citoyen-ne-s depuis de nombreuses semaines, il est indispensable de construire un rapport de force, notamment par la grève, pour imposer au patronat la redistribution des richesses.

La CGT appelle les salariés, les agents des services publics, les jeunes comme les retraités, les privés d'emploi à se mobiliser ensemble par la grève et les manifestations pour obtenir :

- **une augmentation du Smic, du point d'indice, de tous les salaires et pensions ainsi que des minima sociaux**
- **une réforme de la fiscalité pour une plus grande redistribution de richesses, le paiement des impôts en France de grandes sociétés (ex : GAFAM), une imposition plus forte des plus hauts revenus et de la détention de capital**
- **la suppression des aides publiques aux entreprises (CICE et exonérations diverses, etc) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement de l'appareil productif et mettent à mal notre protection sociale**
- **le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions**

REPONDRE A L'URGENCE SOCIALE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD

En continuant nos luttes pour :

- le dégel du point d'indice (minimum de rémunération à 1800 € brut)
- une revalorisation régulière des salaires des contractuels
- un nouveau plan de titularisation des contractuels avec dégel des postes et la création d'emplois statutaires
- un vrai droit à la formation personnelle et professionnelle
- l'abrogation du jour de carence
- le refus du CAP 22
- maintenir des organisations de travail permettant d'effectuer les missions de Service Public sans mettre à mal les équipes de terrain souvent impactées par un manque de personnel (maladie, burn-out, accidents de travail : remplacé de façon minimaliste par l'administration)
- l'arrêt des suppressions de postes.

CAP 22 C'est quoi ?

C'est le programme « Action Publique 2022 » qu'a décidé le Gouvernement sur trois ans. Un vaste plan de restructuration des Services Publics ! Ce sont des outils au service du renforcement de la politique d'austérité du Gouvernement :

- *couper les vivres au Administrations Publiques*
- *casser le statut des fonctionnaires*
- *discréditer la Fonction Publique.*

Ce plan prévoit en plus :

- *60 milliards d'économie*
- *Allègement des impôts pour les entreprises*
- *120 000 suppressions de postes de fonctionnaires*
- *La réduction des domaines d'intervention du service public.*



La CGT du Conseil Départemental organise une ASSEMBLEE GENERALE de tous les personnels (2 heures d'informations syndicales sont déposées pour vous permettre de vous absenter et participer nombreux)

Le 5 février 2019 de 9 h 30 à 11 h 30

**Au local syndical 333 Chemin Mas de Boudan à NIMES
VENEZ VOUS INFORMER DEBATTRE ET DECIDER**

Manifestation départementale à 14 h 30 Place des Carmes